

# CARTE D'IMMATRICULATION

Enregistrement de la propriété déclarée au fichier central des équidés

## NAMYS DES ROCHETTES

N° UELN : 25000123747725E

N° SIRE : 23747725E



Appellation : ORIGINE CONSTATEE

Sexe : FEMELLE

Robe : ISABELLE

Père : ASLAMBEK (RUS), AT

Mère : REVATI (DEU), AT

Date de naissance : 24 avril 2023

Pompadour, le : 18/01/2024

Le Directeur Général de l'Institut  
Français du Cheval et de l'Equitation

  
Jean-Roch GAILLET

**Propriétaire destinataire :**  
MADAME MARIE-PIERRE DEFRAYE  
LES PETITES ROCHETTES  
937 CHEMIN DES MORILLES  
24320 VERTEILLAC

Propriétaire(s) :  
MME MARIE-PIERRE DEFRAYE

100.00%

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles en écrivant à l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation.

À chaque changement de propriété, la carte d'immatriculation doit être transmise au nouveau propriétaire après avoir été endossée par les parties. Le nouveau propriétaire est tenu de l'envoyer au SIRE dans le délai fixé par la réglementation en vigueur, suivant la date où elle lui est remise, sous peine d'amende prévue pour les contraventions de 3ème classe. Elle ne peut en aucun cas être considérée comme pièce d'identification de l'animal immatriculé. Seul le document d'identification portant le même numéro SIRE et UELN permet cette identification (Réglementation en vigueur sur [www.ifce.fr](http://www.ifce.fr)).